

SYNTHESE



SCoT
AUTAN-COAGNE

**ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT**

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
D'AUTAN ET DE COCAGNE

DOCUMENT DE JUILLET 2016 - VERSION 3

PROJET

MEANS **CRP**

A. UN TERRITOIRE DE TRANSITION, ENTRE BASSIN AQUITAIN ET CONTREFORTS DU MASSIF CENTRAL

Sources : Atlas du Tarn (CG du Tarn), MétéoFrance, BD Carthage, SAGE de l'Agout, SAGE Hers Mort Girou, base de données SIE Adour-Garonne

Une des particularités du SCoT d'Autan et de Cocagne réside dans sa physionomie. En effet, celui-ci s'étend sur près de 70 km de Maurens-Scopont à Labastide-Rouairoux, tout en restant relativement « étroit » du nord au sud avec un maximum de 25 km entre Castres et Escoussens.

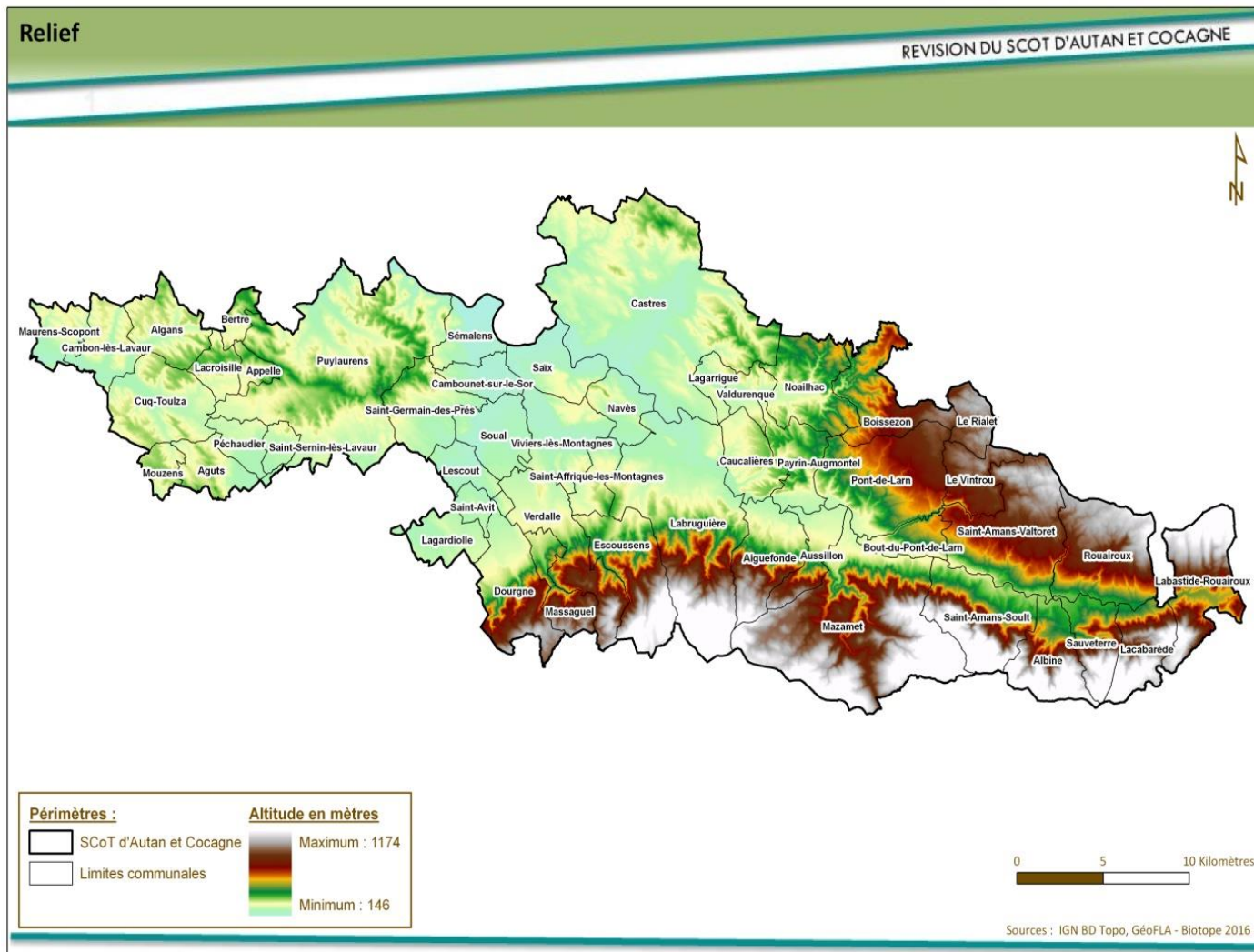
Le territoire se dessine autour de l'axe reliant Toulouse à Béziers correspondant successivement d'ouest en est à la RN126, la RN112 et la RD612. Ce cheminement apparaît comme colonne vertébrale du SCoT, autour duquel se déclinent différentes influences et typologies :

- Un relief passant d'ouest en est de la plaine lauragaise et castraise à un amphithéâtre montagnard entre la Montagne Noire et Monts de Lacaune autour de la vallée du Thoré ;
- Une géologie diversifiée et de transition entre bassin ancien (Massif Centrale) et bassin sédimentaire (Bassin Aquitain) ;
- Un climat complexe entre influences océanique, montagnarde et méditerranéenne.

Plusieurs ensembles hydrographiques s'y entremêlent, entre l'Agout, le Sor, la Durenque et le Thoré notamment. Chacun étant soumis à des influences, en lien avec les spécificités propres à leur bassin-versant.

Cette configuration a conditionné la diversité des paysages (reliefs, plaines, plateaux, causses, ...), et de

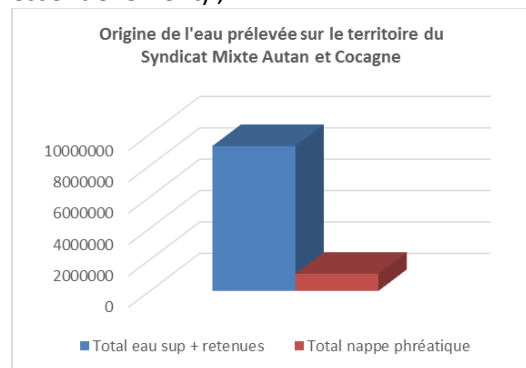
l'occupation du sol (forêts, zones agricoles, ...) et de l'implantation humaine au sein du territoire.



B. UN TERRITOIRE AUX RESSOURCES A FORT POTENTIEL

Sources : Atlas du Tarn (CG du Tarn), MétéoFrance, BD Carthage, SAGE de l'Agout, SAGE Hers Mort Girou, SDC du Tarn, base de données SIE Adour-Garonne, PGE du Tarn

De par les caractéristiques géologiques du SCoT d'Autan et Cocagne, **les ressources en eau** souterraine apparaissent faibles et offrant une production limitée. De fait, la ressource en eau superficielle est fortement sollicitée (environ 90% de la ressource exploitée) pour des usages variés (alimentation en eau potable, alimentation industrielle, irrigation, production hydroélectrique). Au-delà des prélèvements au niveau des cours d'eau, cette ressource en eau superficielle est également captée par la démultiplication des retenues collinaires (à des fins d'irrigation essentiellement) ;



En termes d'évaluation du bon état des masses d'eau, il apparaît que toutes les masses d'eau souterraine montrent un bon état quantitatif mais un mauvais état qualitatif (pesticides, nitrates ou contamination par des micropolluants). Les masses d'eau superficielles présentent pour un peu plus de la moitié d'entre elles (54%) un bon état écologique et/ou un bon état chimique. C'est en particulier le Thoré qui fait état de

masses d'eau présentant un mauvais état écologique et chimique (représentant environ 16% des masses d'eau du territoire).

La situation des communes en termes de gestion de la ressource est disparate. Trois modes de gestion s'observent : régie communale stricte, adhésion à un syndicat ou régie mixte (communale et syndicat). Au total, 7 syndicats interviennent sur le périmètre du SCoT d'Autan et Cocagne : S.I.A.E.P. Pas des Bêtes, S.I.A.E.P. du Sant, S.I.A.E.P. Saix-Navès, S.I.A.E.P. de Lacabarède, S.I.E.M.N., S.I.V.A.T., Castraise de l'Eau. 18% des communes ne disposent pas de ressource en eau pour l'alimentation en eau potable sur leur territoire et sont dépendantes de ressources extérieures. La majorité de ces communes se concentre sur la moitié ouest du territoire. La tendance actuelle est à la poursuite de l'abandon de captages pour privilégier l'interconnexion même si la desserte de proximité reste la voie privilégiée en cas de pénurie.

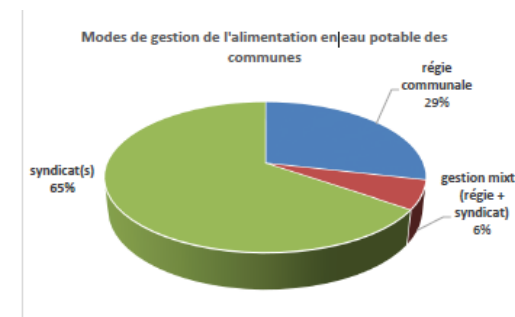
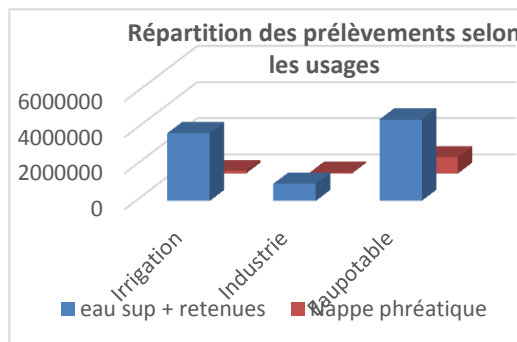


Figure 21 : Répartition des modes de gestion de l'AEP sur le territoire (Biotopie, 2016)

Plus de la moitié des différentes **ressources du sous-sol** présentes sur le département du Tarn se retrouve au sein du SCoT d'Autan et Cocagne : molasses, roches métamorphiques, alluvions récentes et anciennes, calcaires et dolomies, schistes ou encore granites. Parmi ces gisements, trois font en particulier l'objet d'une exploitation jusqu'à l'horizon 2030-2040 : les calcaires, ardoises et argiles.

Sont actuellement exploitées (source DREAL MP : liste des exploitations de carrières en activité au 17 janvier 2014 & la base de données en ligne <http://materiaux.brgm.fr/>)

- Les calcaires (une exploitation dont l'autorisation courant jusqu'à 2043 pour une production maximum de 450000 tonnes) et ardoises (une exploitation dont l'autorisation courant jusqu'à 2029 pour une production maximum de 30000 tonnes) à Dourgne (exploitation de dolomies du cambrien inférieur pour les granulats et enrochements)
- Les argiles le long du Thoré à Albine (une exploitation dont l'autorisation courant jusqu'à 2033 pour une production maximum de 1500 tonnes) et Saint-Amans Soult (une exploitation dont l'autorisation courant jusqu'à 2034 pour une production maximum de 20000 tonnes)

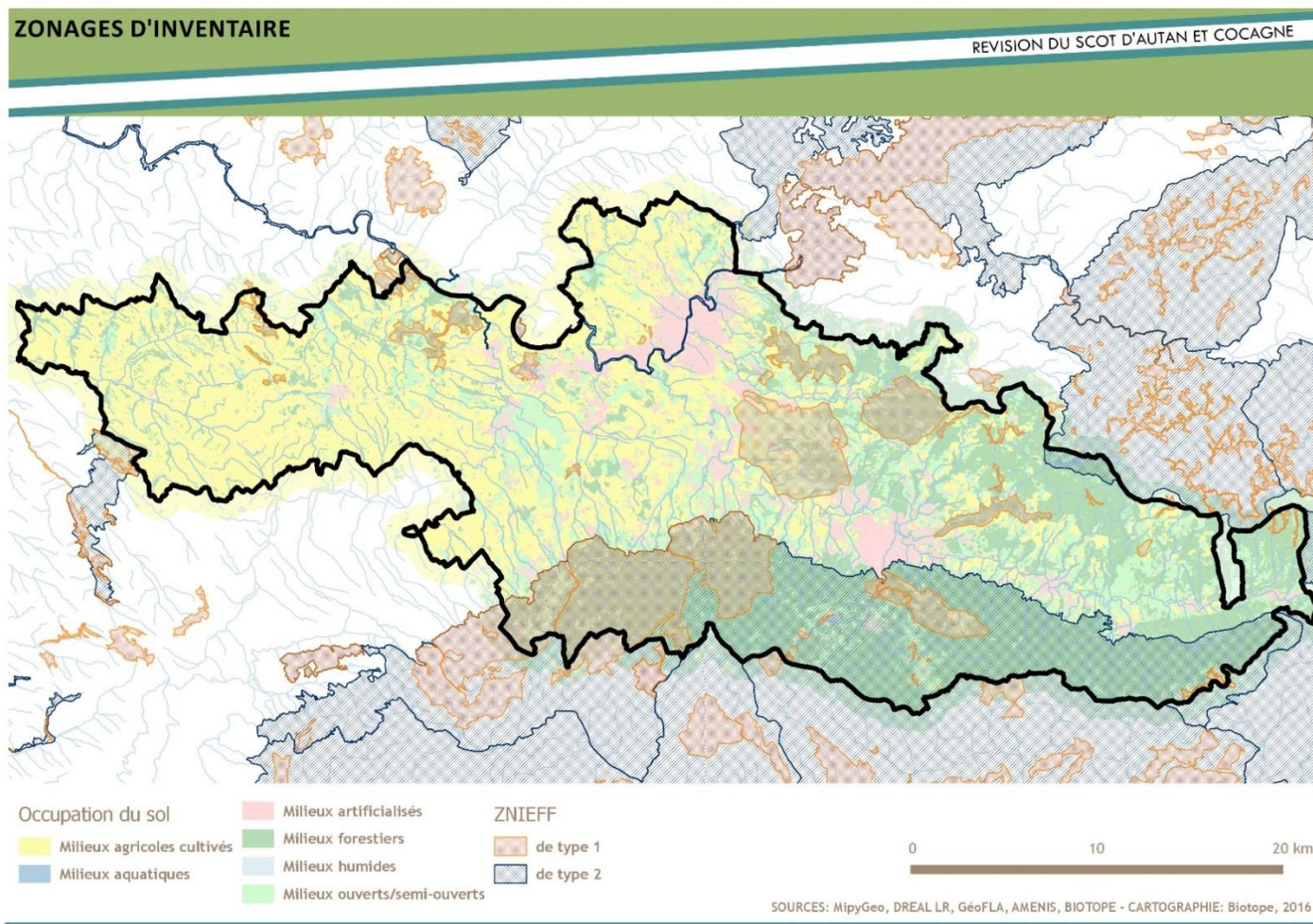
C. UN TERRITOIRE DONT L'INTERET ECOLOGIQUE EST RECONNU

Sources : Base de données de l'INPN, Charte du PNR du Haut-Languedoc, DocOb des 3 sites du réseau Natura 2000 interceptant le SCoT

Certains espaces naturels remarquables ou présentant un intérêt naturel, paysager ou historique montrent une qualité qui se traduit par une reconnaissance au niveau européen, national ou régional (voire un niveau plus local). Ces sites peuvent alors faire l'objet de classements ou d'inventaires, voire de « labels », qui contribuent à leur préservation à long terme. Sur le territoire du SCoT sont répertoriés :

- **2 ZNIEFF de type 2 et 36 ZNIEFF de type 1** - Elles concernent en particulier des milieux humides se concentrant sur la partie est du SCoT (sagnes, prairies humides et tourbières) et aquatiques (vallée autour d'un cours d'eau, gravières). Plusieurs bois et forêts sont également mis en avant via ces zonages. A noter également la désignation de secteurs caractérisés par des milieux plus associés aux coteaux calcaires (cause de Caucalières et coteaux nord du Lauraguais).
- **3 sites Natura 2000** que sont « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viar, de l'Agout et du Gijou », « Montagne Noire occidentale » et « Cause de Caucalières et Labruguière »,
- **2 Réserves Naturelles Régionales.**

En outre, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, territoire rural habité, est reconnu au niveau national pour son exceptionnelle valeur patrimoniale et paysagère. Il intègre la quasi-totalité de la Haute-Vallée du Thoré et une partie de la Montagne Noire.



Réserves
Naturelles
DE FRANCE



znief
ZONES NATURELLES
D'INTERET ECOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

D. UN TERRITOIRE AUX ENJEUX PAYSAGERS ET ECOLOGIQUES VARIÉS RETRANSCRITS DANS SA TRAME VERTE ET BLEUE

Le territoire du SCoT présente **une diversité paysagère remarquable**, tout en nuances du fait d'un climat et d'une topographie contrastés mais également du fait de l'intervention de l'Homme dans le temps (agriculture, pastoralisme ...). Il en résulte une multitude de milieux semi-naturels plus ou moins bien conservés. **La Trame Verte et Bleue** permet d'appréhender ce patrimoine dans son ensemble en distinguant, les **espaces présentant une forte biodiversité**, les pôles de nature et **les espaces potentiels** mais également, les espaces où les espèces sont susceptibles de circuler, **les corridors écologiques** ainsi que **les zones de perturbations** liées à ses derniers.

En somme, il s'agit d'identifier **l'infrastructure éco-paysagère** empruntée par les espèces pour à terme, mieux concilier sa relation avec les infrastructures humaines en vue de préserver toutes les richesses du territoire sans grever le développement économique, ni la biodiversité dans une logique de développement durable.

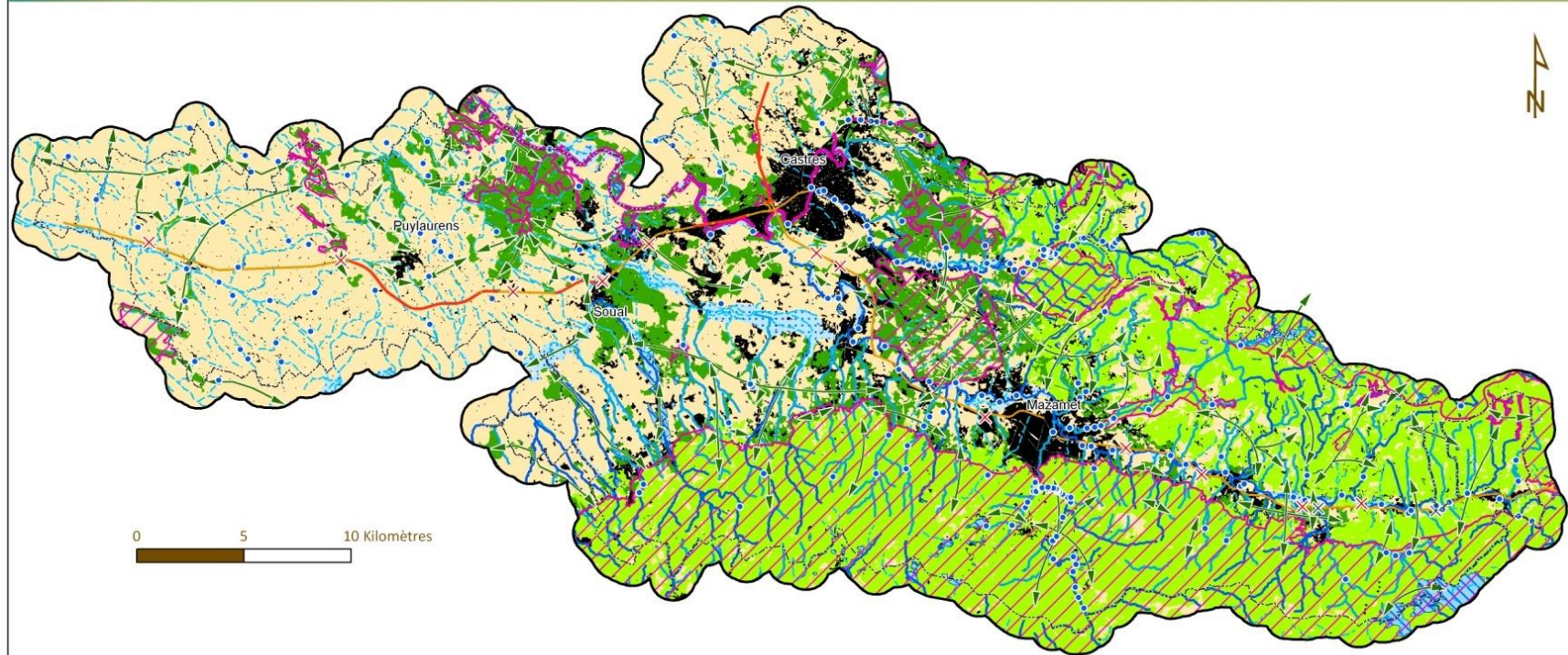
Le diagnostic TVB du SCoT a permis d'identifier ces espaces à enjeux éco-paysagers :

- en secteur de montagne, sur la partie est et sud du territoire, les pôles de nature occupent de grandes surfaces et sont majoritaires dominés par les forêts. C'est également sur ce secteur, que les zones humides sont les plus nombreuses et que les cours d'eau naissent (tête de bassin versant) avec une qualité des eaux très bonne et des espèces emblématiques présentes comme en témoigne leur classement ;

- en secteur de plaine et de collines, sur le reste du territoire, les milieux sont plus composites dans un contexte agricole fort. Les espaces cultivés ont un rôle élevé sur le maintien de nombreuses espèces dites « ordinaires » alors que les secteurs boisés et ouverts (prairies, pelouses) sont plus épars mais jouent un rôle de pôles de nature « relictuels » ou d'espaces-relais pour les espèces vers d'autres pôles. Les enjeux de préservation en sont d'autant plus forts. Les cours d'eau s'écoulant progressivement vers l'ouest présentent une qualité physico-chimique moins bonne et sont donc plus considérés comme des corridors. Les zones humides sont très disparates et de petites tailles et sont plus évaluées comme des espaces potentiels de nature à l'heure actuelle. Ce constat est à nuancer par une pression d'inventaires de zones humides sûrement moins forte sur la partie ouest du SCoT par rapport aux secteurs montagneux, de l'est.



Diagnostic de la Trame Verte et Bleue



Périmètres :	Espaces potentiels de nature	Principes de continuités naturelles	Zones de perturbation aux déplacements d'espèces
<ul style="list-style-type: none"> SCoT d'Autan et Cocagne Zone d'étude Trame Verte et Bleue 	Trame verte (milieux boisés, ouverts et/ou cultivés) <ul style="list-style-type: none"> Plaine/collines Montagne et transition vers le collinéen 	<ul style="list-style-type: none"> Trame verte - zones potentielles de déplacement d'espèces Trame bleue - corridors écologiques potentiels de la faune aquatique (cours d'eau non classés) 	<ul style="list-style-type: none"> des milieux boisés, ouverts et cultivés des milieux humides des milieux aquatiques (obstacles à l'écoulement)
Pôles de nature identifiés <ul style="list-style-type: none"> Trame Verte <ul style="list-style-type: none"> ZNIEFF, ENS, Natura 2000, ZPIM Trame bleue <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau : liste 1 (SRCE Midi-Pyrénées) 	Trame Bleue <ul style="list-style-type: none"> Zones humides (eaux stagnantes) Zones inondables présentant un aléa fort et/ou des crues fréquentes/très fréquentes Cours d'eau (eaux vives) : liste 2 et tronçons à frayères (ONEMA 81) 	Espaces peu fréquentés et obstacles <ul style="list-style-type: none"> Axes de communication <ul style="list-style-type: none"> Routes à fort trafic et/ou à deux chaussées Routes principales fréquentées Zones urbanisées 	Espaces connexes aux pôles de nature et EPN <ul style="list-style-type: none"> Trame rurale - enjeux liés à la nature dite "ordinaire" et/ou aux zones relais

Sources : IGN BD Topo, SCoT AC 2011, PNR HL, Région Midi-Pyrénées, agence de l'eau Adour-Garonne, ONEMA 81 - Biotope 2016

E. UN TERRITOIRE DE CONFLUENCES VULNERABLE FACE AUX RISQUES

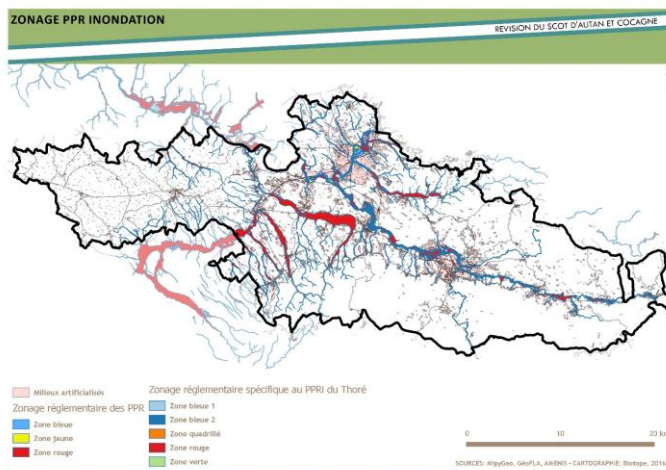
Sources : DDRM 81, base de données Primn.net, PDPFCI 81, Préfecture du Tarn, <http://www.risques.gouv.fr/>, base de données Géorisques du BRGM, PPRs s'appliquant sur le territoire, <https://www.tigf.fr/>

Inondation

Cet aléa est bien présent sur le territoire. Le développement urbain s'est structuré le long des cours d'eau maillant le territoire, ce qui explique la place prégnante de ce risque au sein du SCoT Autan et Cocagne.

Plusieurs plans de prévention du risque (PPR) inondation s'appliquent sur le territoire : le PPRi du Sor, le PPRi de l'Agout, le PPRi de Castres, le PPRi du Thoré et le PPRi de la Durenque.

Un Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) a été défini sur 10 communes dans le secteur de Castres-Mazamet.



Retrait gonflement des argiles

Les molasses (partie bassin Aquitain du territoire) sont associées à un aléa moyen pour le retrait et gonflement d'argile.

Un PPR naturels dédié aux tassements différentiels s'applique sur l'ensemble du territoire.

Des phénomènes de glissements de terrain et érosions de berges sont régulièrement constatés sur le territoire.

Feu de forêt

Le risque feu de forêt est nul à moyen sur le territoire. Il ne concerne au sein du SCoT que les communes boisées du territoire, à l'est de l'axe Lagarrigue-Dourgne, soit les communes de la Montagne Noire, du Causse Labruguière-Caucalières et du plateau d'Anglès. La principale caractéristique de ce massif vis-à-vis de la problématique feux de forêts est le vent d'Autan qui peut y souffler très fort.

Risque industriel

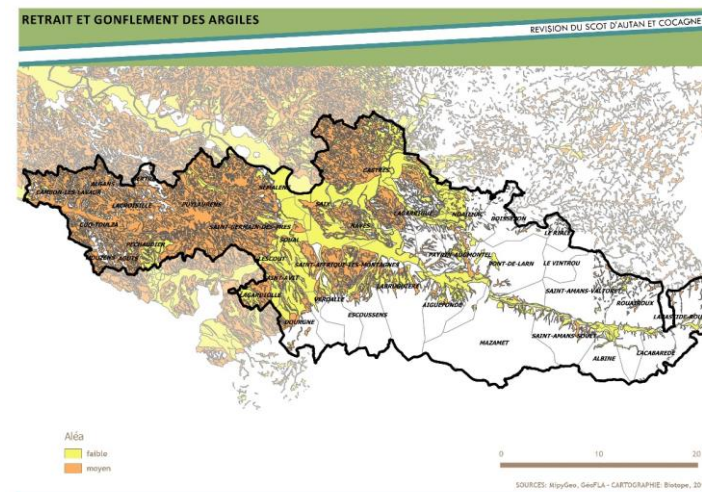
Au sein du périmètre du SCoT, les installations classées pour l'environnement ICPE industrielles, sont nombreuses. Deux établissements bénéficient d'un classement dit SEVESO sur la commune de Castres dont un site est classé SEVESO seuil haut et bénéficie d'un PPR technologiques.

Aval d'un barrage

Le potentiel des cours d'eau au sein et autour du SCoT en énergie renouvelable et en alimentation en eau est déjà très exploité via la mise en place de nombreux barrages et réservoirs. Certains d'entre eux, à l'est de l'axe Lagarrigue-Dourgne, peuvent être associés à un enjeu de sécurité au sein du SCoT en cas de rupture.

Transport des matières dangereuses

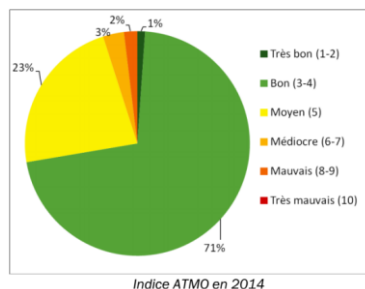
Les communes traversées par les grands axes où le trafic est le plus dense, ont un risque plus important. C'est le cas notamment des communes de la Vallée du Thoré riveraines de la RD 612, des communes riveraines de la RN126 entre Toulouse et Castres et de la RN112 entre Castres et Mazamet. Certaines communes du territoire sur le tronçon Revel-Castres sont traversées par une importante canalisation de gaz combustible.



F. UN TERRITOIRE AUX TENDANCES RURALES N'ÉCHAPPANT PAS A CERTAINES NUISANCES ET POLLUTIONS

Sources : Préfecture du Tarn, ORAMIP Atmo Midi-Pyrénées (rapport d'activité 2014, Bilan de la qualité de l'air sur l'agglomération CASTRES MAZAMET Edition septembre 2015), SAGE de l'Agout, Base de données BASOL

Sur le territoire, **les voies les plus bruyantes** sont principalement les routes nationales : RN 126 (de Maurens-Scopont à Castres) et 112 (de Castres à Mazamet), ensuite les routes départementales RD 612 (de Castres à Labastide-Rouairoux), 621 (de Soual à Labruguière), 622 (de Lescout à Soual), 118 (entre Aussillon et Mazamet), 88 (Mazamet)... et certaines voies ou boulevards urbains à Castres et à Mazamet.

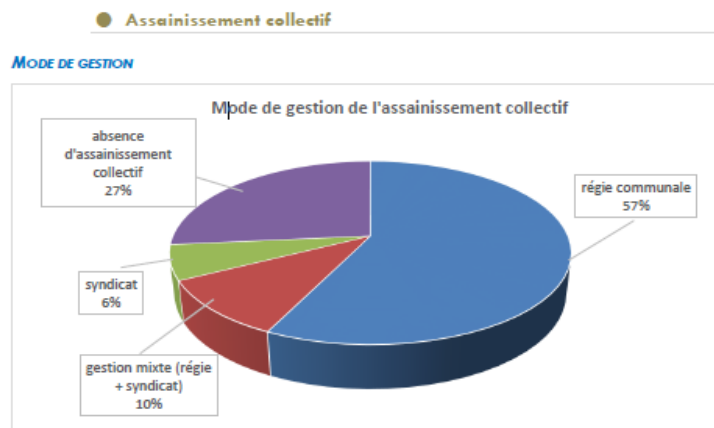


La qualité de l'air est globalement de bonne qualité à l'échelle de l'agglomération de Castres-Mazamet. Elle est directement dépendante des conditions

météorologiques, de températures et de conditions de dispersion atmosphériques.

Témoins du passé industriel du bassin de l'Agout, et plus particulièrement la vallée du Thoré, de nombreuses friches restent présentes avec un **risque de pollution résiduelle**, souvent mal connu, dans les sédiments et dans les sols. La base de données BASOL inventorie plusieurs sites en activité ou non, où des pollutions sont avérées ou suspectées.

La majorité des communes ont opté pour la régie communale de leur service **d'assainissement collectif**

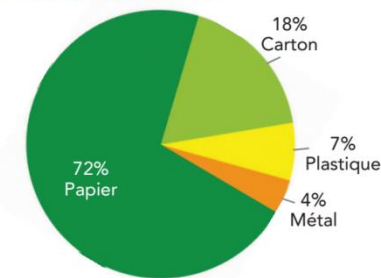


connu un important renouvellement de ses installations avec 41% du parc ayant une station de moins de 10 ans. La capacité épuratoire du parc apparaît suffisante mais il est à noter que le réseau collectif supporte les effluents de 27 industries (blanchisserie, matériaux, cosmétiques, tanneries, ...). A l'échelle du territoire, il est apparu qu'une seule unité de traitement ne répond pas aux normes réglementaires et met en évidence le rendement conforme à bon de la majorité du parc. Le réseau d'assainissement collectif apparaît donc suffisant pour la situation actuelle mais ne peut accueillir davantage d'effluents sans une révision de la stratégie d'assainissement actuelle.

Concernant **l'assainissement non collectif**, il apparaît qu'un important travail de diagnostic est mené par les différentes collectivités assurant le SPANC. Néanmoins, il apparaît également un retard important en matière de conformité des équipements comme en témoigne en particulier la situation sur la Haute-Vallée du Thoré (seulement 3,4% de dispositifs conformes).

Une organisation de la **gestion des déchets** qui fait intervenir différents acteurs selon 4 secteurs du SCoT. Plusieurs installations de l'organisme en charge du traitement des déchets sur l'ensemble du SCoT sont présentes sur le territoire (déchetteries, centres de tri, plateforme bois énergie, ...). La quantité d'ordures ménagères collectée par habitant peut encore être améliorée.

Le tri au quotidien



L'ESSENTIEL DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES EST LIE AUX BATIMENTS

G. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UNE REALITE A INTEGRER...

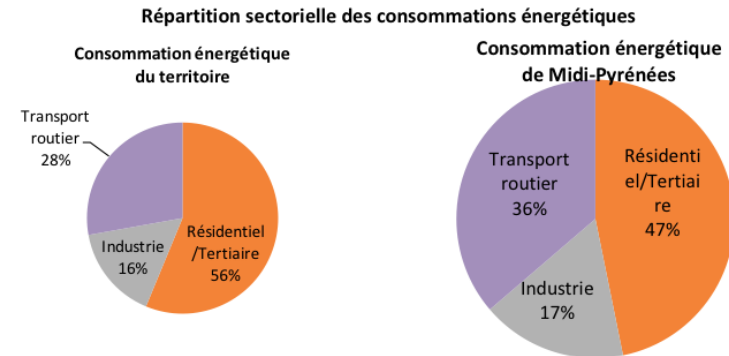
Sources : SRCAE Midi-Pyrénées, SDAGE Adour-Garonne

Le changement climatique est une réalité nouvelle à intégrer en termes de planification et d'aménagement du territoire.

L'influence, déjà perceptible, de la modification du climat sur le territoire de Midi-Pyrénées (augmentation de 1,1°C en température moyenne au cours du XXème siècle) est attendue en termes d'augmentation des températures moyennes annuelles, d'intensification des épisodes de canicules en été et d'amplification des sécheresses.

Ces effets pourront avoir des conséquences différentes selon la sensibilité actuelle des communes du territoire Autan et Cocagne. De manière générale, celles connaissant aujourd'hui une sensibilité aux risques majeurs liés aux inondations, aux feux de forêt ou encore au retrait-gonflement des argiles verront une intensification de ces risques. Au-delà, de manière généralisée, les projections liées au changement climatique laissent supposer un déficit de la ressource superficielle en période estivale c'est-à-dire au moment où les sollicitations sont les plus fortes entre les différents usages. Or, le SCoT d'Autan et Cocagne ne peut se prévaloir de ressources souterraines qui permettrait un report de la demande. La gestion quantitative de la ressource est le défi annoncé de ce territoire.

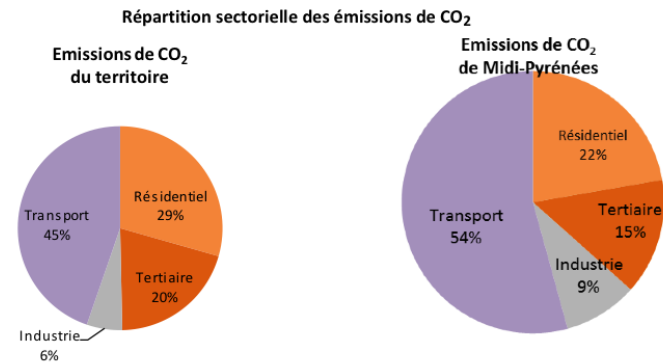
1. Energie et climat : les émissions, les consommations.



Ce poste est directement relié aux enjeux de la performance énergétique des bâtiments et de la précarité énergétique

LES DEPLACEMENTS, PREMIERE CAUSE D'EMISSION DE GES : UN ENJEU SPATIAL MAJEUR

Près de la moitié des gaz à effet de serre d'origine énergétique du territoire est liée aux déplacements



Ce constat pose de véritables questions relatives au mode de vie sur le territoire, qui impose l'utilisation de la voiture pour l'accès aux commerces et aux services pour la population rurale et péri-urbaine. De plus, la perspective de futures augmentations du prix des carburants fait qu'il s'agit également d'un enjeu social si l'on se projette à 10 ans et plus.

2. Les énergies renouvelables

UN GROS POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES :
UNE OPPORTUNITE !

Le bois énergie est déjà bien exploité puisque le territoire fait partie des producteurs régionaux importants de chaleur d'origine biomasse (7,3 % des puissances installées en ex-Midi-Pyrénées - 2013).

Cette filière reste pertinente pour l'avenir pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et pour réduire la précarité énergétique sur le territoire. La question peut se poser :

- sur le développement de réseaux de chaleurs adossés à de gros consommateurs (équipements publics notamment),
- sur l'amélioration des équipements individuels afin d'améliorer le confort, de réduire les factures énergétiques et de limiter les rejets de polluants atmosphériques (foyer fermé, poêle, chaudières à bois).

Les autres potentiels

A l'échelle régionale, le SRCAE met en avant :

- un fort potentiel en terme de photovoltaïque avec la priorité :
 - sur les toitures
 - sur les friches urbaines et les parkings.
- un gisement régional important en matière de bois énergie.
- une volonté de développer la méthanisation agricole et agroalimentaire.
- un potentiel éolien

3. Zoom sur la précarité énergétique

UNE EQUATION ENTRE LES REVENUS DES MENAGES ET LE COUT DES RESSOURCES

La notion de précarité énergétique est définie par la Loi Grenelle 2 : « Est en précarité énergétique toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat

Une synthèse a été tirée du croisement de trois critères: Niveau de revenus, Chauffage au fioul, Âge des logements. Cette analyse permet d'estimer sommairement, par commune, la proportion des ménages potentiellement soumis à la précarité énergétique.

Nous pouvons constater que la plaine urbanisée qui est aussi celle où une urbanisation récente est la plus présente est celle où les ménages sont le moins soumis à la précarité énergétique.

A l'inverse, les territoires ayant une urbanisation ancienne et peu renouvelée sont plus touchés notamment sur la vallée du Thoré et la Montagne Noire et la partie occidentale du Territoire.

